

PAR COURRIEL

Laval, le 22 juillet 2019

**Objet : Demande d'accès concernant lot 6 025 957 rue J-B-Villemain
les lots 5 491 010 , 5 491 011, 6 008 614, 6 008 616. 6 111 113 et 6 111 115
boulevard St-Martin Ouest à Laval**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 8 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- 2 rapports d'inspection et un avis

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a retracé aucun autre document associé aux autres informations mentionnées à votre demande et nous permettant d'y répondre.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7316-13-01-64500¹⁸

DATE DE RÉDACTION: 2000/02/18

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 2000/01/20

HEURE: arrivée: PM
départ: PM

. INSPECTEUR: Sophie Daigneault

. LIEU INSPECTÉ:

Lot P-517
Boul. St-Martin
Laval (Québec)

. PROPRIÉTAIRE DU LIEU

M. Antonio Rizzo Mme Carmine
6335, boul. Gouin 1007, Larose
Montréal-Nord (Qc) Montréal, (Qc)

RubanoMme Sabrina Roselli
2910, Giffard
Laval, (Qc)

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

. NOM / RAISON SOCIALE
Aucune

. BUT: Vérifier s'il y a dépôt de neiges usées à cet endroit.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu sur les lieux et je constate qu'il n'y a pas de dépôt de neiges usées. Aucun chemin d'accès de dégager.

3. CONCLUSION

Il n'y a pas de dépôt de neiges usées à cet endroit.

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier et le retirer de la liste des dépôts de neiges.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : SOPHIE DAIGNEAULT

DATE : 2000/02/18

. VÉRIFIÉ PAR : ALAIN ROCHON

DATE : 00/02/18

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord.



Le 17 mars 1998

Monsieur Antonio Rizzo
6335, boul. Gouin
Montréal-Nord (Québec)
H1G 5X2

N/Réf. : 7316-13-01-6450016

Objet : Règlement sur les lieux d'élimination de neige
Lot P-517, Cadastre de la Paroisse de Saint-Martin, Laval (Québec)

Monsieur,

Le 18 septembre 1997, le Règlement sur les lieux d'élimination de neige est entré en vigueur. Le ministère de l'Environnement et de la Faune considère comme lieu d'élimination tout terrain recevant des neiges usées transportées par camion.

Or, le 26 février 1998, il a été constaté par une fonctionnaire dûment autorisée par notre direction régionale, la présence de neiges transportées par camion sur votre terrain, le lot P-517, Cadastre de la Paroisse de Saint-Martin à Laval.

Si le lieu d'élimination était établie avant le 18 septembre 1997, vous avez deux ans à partir de cette date pour nous présenter un programme d'assainissement en vertu de l'article 116.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Toutefois, si vous ne répondez pas à cette condition, vous devrez nous présenter dans les plus brefs délais une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Vous pouvez également disposer des neiges usées dans les dépôts de neiges municipaux. Vous pouvez communiquer avec le Service des travaux publics et de l'environnement urbain de la Ville de Laval au (514) 662-4545 qui vous indiquera la localisation de ces dépôts.

1, Place Laval, bureau 205, Laval (Québec) H7N 1A1
Téléphone: (514) 662-2616 Télécopieur: (514) 662-3089



Nous vous transmettons un exemplaire du « Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige et mise en oeuvre du Règlement sur les lieux d'élimination de neige ».

De plus, vous devez nous faire part de vos intentions **d'ici le 10 avril 1998**.

Pour toute information concernant votre dossier, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Yves Adam (514) 662-2616, poste 224.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SD/


Sophie Daigneault, technicienne.

p.j.



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7316-13-01-6450016

DATE DE RÉDACTION: 98-03-09

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 98-02-26

HEURE: arrivée: AM
départ: AM

. INSPECTEUR: Sophie Daigneault

. ACCOMPAGNÉ DE : Hélène Frigon

. LIEU INSPECTÉ:

Lots P-517
Boul. St-Martin
Laval (Québec)

. PROPRIÉTAIRE DU LIEU

M. Antonio Rizzo.
6335, boul. Gouin est
Montréal Nord (Québec)

. PIÈCES ANNEXÉES:

CARTES: X
PHOTOS: X

. BUT: Vérifier s'il y a dépôt de neiges usées.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En faisant des inspections de sites de dépôts de neiges usées illégaux dans ce secteur, j'ai constaté la présence de tas de neiges sur le lot 517. Il y a également du remplissage avec de la terre. J'ai rencontré ^{art 53-54} Il me dit que c'est lui qui remplit le terrain avec de la terre depuis environ 1 ou 2 ans. Il n'est pas en mesure de me dire qui a déposé de la neige à cet endroit.

Avec le service de l'environnement de la Ville de Laval, nous avons pu déterminer qui était le propriétaire du lot. Le propriétaire est M. Antonio Rizzo (6335, boul. Gouin est, Mtl-Nord).

3. CONCLUSION

Il y a eu dépôt de neiges usées à cet endroit. Je ne suis pas en mesure d'évaluer depuis combien de temps que ce site existe.

4. RECOMMANDATION

Je recommande l'envoi d'une lettre au propriétaire du terrain afin de l'informer qu'il y a un règlement sur les neiges usées et qu'un site doit être autorisé par notre ministère.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: SOPHIE DAIGNEAULT

Sophie Daigneault

DATE: 98-03-09

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON

Alain Rochon

DATE: 98-03-16

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord. Faire le suivi. Informer Yves Adam.

N/RÉFÉRENCE: 7 -13-01-00
IDENTIFICATION: Boul. St-Martin
lot 517
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Sophie Daigneault
Sophie Daigneault

PHOTO: 1 et 2
DATE: 98-2-26
NOTE: Tas de
neiges usées
déposés.
En arrière des
tas à gauche de la
photo 2, on y
aperçoit d'autres
tas de neiges usées
voir photo 3



PHOTO: _____
DATE: _____
NOTE: _____

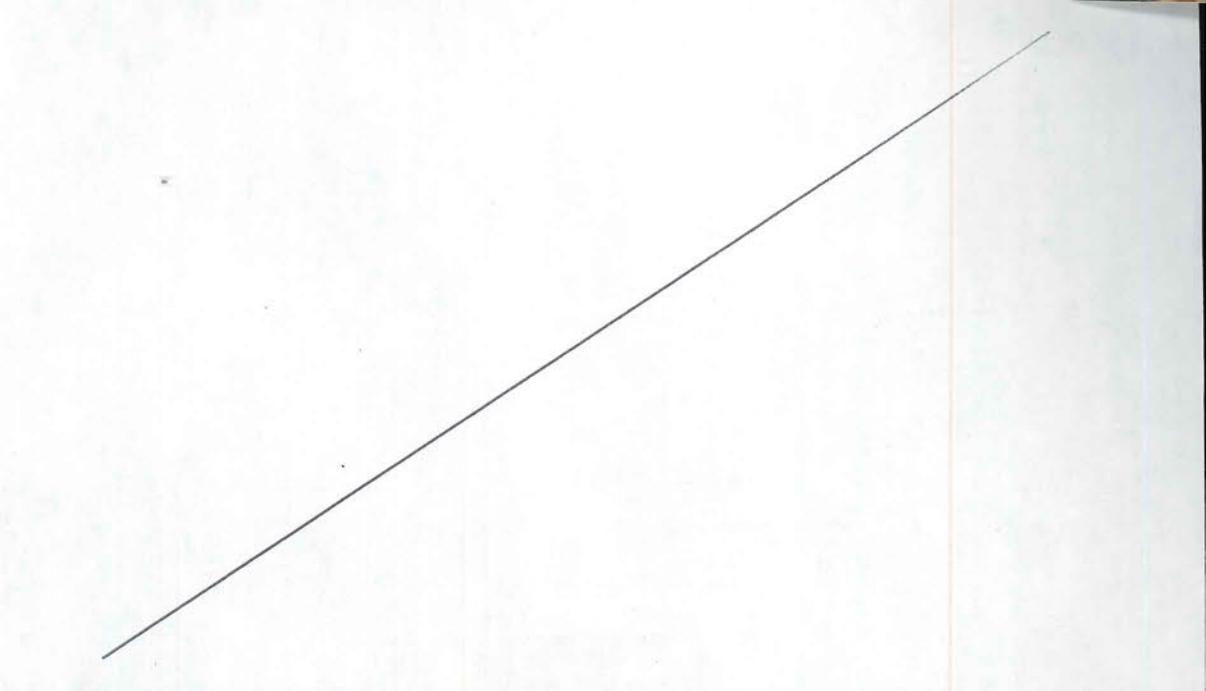


PHOTO: 3
DATE: 98-2-26
NOTE: Autre
tas de neige



